

28 FEV. 2025

Mairie d'Évry-Grégy-sur-Yerres
Monsieur Daniel POIRIER
Maire
20 Bis Allée du Château
77166 – Évry-Grégy-sur-Yerres

Melun, le 12 février 2025

Dossier suivi par : Jade VENUTO
Chargée de développement territorial
Tél : 01.64.79.26.16
Email : jade.venuto@cma-idf.fr

Objet : Avis de la CMA IDF 77 sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme d'Évry-Grégy-sur-Yerres

Monsieur le Maire,

Suite à votre courriel du 17 décembre 2024 dernier relatif au projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Évry-Grégy-sur-Yerres, nous vous informons que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Île de France – Seine-et-Marne n'a pas d'observation particulière à formuler.

À l'occasion du présent courrier, nous souhaitons rappeler quatre grands enjeux du secteur artisanal dans le cadre de la modification du PLU d'une commune :

- Le maintien et la sauvegarde de la diversité des commerces de proximité,
- La création d'un cadre réglementaire favorisant la production d'un immobilier dédié à l'artisanat,
- La réhabilitation des zones d'activités,
- La prise en compte de l'artisanat dans la création de quartiers mixtes,

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour évoquer ensemble les problématiques liées à l'artisanat et réfléchir aux solutions que nous pourrions y apporter.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos salutations les meilleures.

Thierry FROMENTIN
Président





SOUS-DIRECTION OPERATIONS, PREVISION, PREVENTION
GROUPEMENT PREVISION
SERVICE DECI ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Réf. : SDOPP/GPRS/DECI 347-2024
AFFAIRE SUIVIE PAR : ADC CARDENNE/KS
Tél. : 01 60 66 84 31

Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours

à

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
7 All. du Château,
77166 Évry-Grégy-sur-Yerres

Melun, le 27 JAN. 2025

Objet : demande d'avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Référence : votre transmission du 19 décembre 2024 reçue dans mon service le 26 décembre 2024

Monsieur le Maire,

Par transmission ci-dessus référencée, vous m'avez communiqué, pour avis, le projet de PLU de votre commune.

Le Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne (SDIS 77) vous oriente vers les éléments relatifs à l'accessibilité et la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), disponibles dans le Règlement Départemental (RDDECI), approuvé par arrêté préfectoral n° 2017/039/CAB/SIDPC du 24 février 2017.

Il fixe les règles en matière d'implantation, de caractéristiques et de contrôle des Points d'Eau Incendie (PEI) en fonction des différents risques du territoire. Le champ d'application est précisé dans l'arrêté précité.

De plus, le règlement offre la possibilité de réaliser un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) qui permet, au travers d'une analyse des risques existants et futurs, d'optimiser la DECI de votre commune.

L'espace internet à usage des élus et exploitants mis en place par le SDIS 77 (www.sdis77.fr) recense notamment les documents susvisés, à savoir le RDDECI.

En cas de difficultés particulières, vous pouvez également contacter les sous-officiers du service DECI et aménagement du territoire du SDIS 77.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir accepter de recevoir l'expression de mes respectueuses salutations.

Le directeur,

Contrôleur Général
Bruno MAESTRACCI

Modification n°3 Evry-Gregy-sur-Yerres

TUTIN Pierre <pierre.tutin@departement77.fr>

jeudi 2 janvier 2025 à 16:54 réception

À : urbanisme-evrygregy@orange.fr

Cc : KIENER-CALVET Lucie

vous avez répondu à ce message

Bonjour,

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer qu'après examen du dossier, les modifications apportées n'appellent pas d'observation du Département. De ce fait, le Département émet un **avis favorable sans observation**.

Cordialement,

Pierre TUTIN

Chargé de Mission Développement des Territoires
Service du Développement des Territoires (SDT)
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU
DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (DADT)

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
CS 50377 | 77010 MELUN CEDEX
Tél : 01.64.87.37.15
seine-et-marne.fr



DESTINATAIRE

Honorable le Préfet du
Département
Hôtel du Département
12, rue des Saints Pères
77000 MELUN

LA POSTE

Numéro de l'envoi : 1A 209 978 6043 2

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR

Parvenue
Service ADS (HD)
77 166 Evry Gregy / Yerres

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- **Par SMS :** Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- **Sur Internet :** www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- **Par téléphone :**
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 18h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Date : Prix : **FRBT** : 23-12-24

Niveau de garantie : 16 € ☐ 153 € ☐ 458 € ☐

☐ Le destinataire ☐ Le mandataire ☐ CNI / permis de conduire ☐ Autre

Signature facteur *

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son représentant a été vérifiée précédemment.

**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE**

Service Territoires

Adresse postale :

19 rue d'Anjou

75008 PARIS

Tél. : 01 64 79 30 71

territoires@idf.chambagri.fr

Commune d'Evry-Gregy-sur-Yerres
Seine-et-Marne
Reçu le
28 JAN. 2025

Monsieur Daniel POIRIER,
EN MAIRIE
20 bis allée du Château
77166 EVRY-GREGY-SUR-YERRES

N/ Réf. 2025_ST_021_ES_LB

**Objet : Modification n°3 du PLU d'EVRY-GREGY-SUR-YERRES
Avis de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France**

Monsieur,

Vous m'avez transmis, pour avis, le projet de modification n°3 du PLU de votre commune.

Ce dossier est parvenu au siège de notre Compagnie le 3 janvier dernier.

Ce projet de modification du PLU consiste à apporter quelques adaptations règlementaires afin de faciliter l'instruction lors des demandes de permis de construire.

En l'absence d'impact négatif sur l'activité agricole du territoire, notre Compagnie n'émet pas de remarque particulière quant à cette procédure.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Président,

DESTINATAIRE

M. le Président
Chambre d'Agriculture I d F
19 rue d'Anjou
75008 Paris

LA POSTE

Numéro de l'envoi : 1A 209 978 6015 9

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR

Mairie
Service ADS (H0)
77166 Evry Gregy s/Yerres

LA POSTE

Date : 23-12-24

Prix : 16 € ☐ 153 € ☐ 458 € ☐

Niveau de garantie :

Conservation de ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.

**PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT**